



# Syndicat National du Trésor

## CAP centrale catégorie B du 10 octobre 2007

### **Déclaration des Élus CGT :**

*L'actualité nous oblige à intervenir sur la décision de fusion DGI-DGCP. Sans parler de la remise en cause des missions de service public et de leur pérennité que suscite cette annonce, les agents, quelque soit la mission sur laquelle ils travaillent, sont aussi très inquiets quant à leur devenir : effectifs, Statut, déroulement de carrière au sein des filières, mobilité choisie ou imposée. Les personnels ne sauraient accepter la détérioration supplémentaire des règles de gestion en vigueur qui en découlera, d'autant que les récents discours présidentiels menacent directement les statuts actuels de la Fonction Publique.*

*C'est dans ce contexte que les personnels du Trésor sont appelés à rejoindre la mobilisation nationale et la grève du 18 octobre.*

*Au cas particulier de notre direction, et plus précisément s'agissant de la notation et de ses conséquences sur le déroulement de carrière (tableau d'avancement et liste d'aptitude à l'ordre du jour de cette CAP), les 3 ans d'application de cette réforme confirment hélas l'insatisfaction des personnels face à l'arbitraire de ce système. Et ce n'est pas le Décret du 17 septembre 2007 qui va les rassurer. En effet, ce texte laisse la part totale à l'arbitraire et supprime la notation au profit de la seule évaluation. Qu'en sera-t-il pour notre direction ? Le Ministre WOERTH signataire du décret appliquera-t-il l'expérimentation prévue à son ministère ? Un autre sujet de préoccupation récurrent concerne le manque de transparence et de règles claires pour tous les agents hors réseau (détachés, TOM, étranger, affectés pour ordre...). Ces agents échappent à tout examen de leur dossier en 1er niveau et les élus en CAP centrale n'ont aucun élément pour remplir leur rôle de représentants de ces personnels.*

*Par ailleurs, on constate qu'une part de plus en plus importante de promotions de C en B est laissée à la liste d'aptitude, au détriment des concours internes. Cet abondement du nombre de promotions par liste d'aptitude a pour effet de ralentir le déroulement de carrière des contrôleurs, les tableaux d'avancement de grade à l'intérieur de la catégorie B n'évoluant pas en conséquence. Dans certaines situations, des promus par liste d'aptitude, du fait de leur ancienneté et de leur nombre, empêchent la promotion de grade des contrôleurs en place.*

*Enfin, la CGT a été alertée sur des irrégularités de gestion dans le traitement des listes d'aptitude au niveau local. Par exemple, l'existence de rapport annexé au compte rendu d'évaluation extrait d'EDEN : ce n'est pas prévu par les textes. Nous vous demandons de rappeler aux TPG que ces pratiques inégalitaires et injustes n'ont pas lieu d'être.*

les élus CGT : Martine **MARCHAL** – Marie-Hélène **FICHOT** - Maryse **MOLLET**  
Michel **RABILLARD** - Marie-France **BILLIARD** – Florence **BAILLON**

### **Réponse à la déclaration :**

Le sous-directeur a souhaité apporter des précisions sur la méthode qui serait appliquée pour la fusion DGI/DGCP: « Tous les agents appartiendront à la même direction, toutefois, compte tenu des différences actuelles existantes, il est logique d'instituer des filières, no-

tamment en terme de gestion des personnels. Il est nécessaire de faciliter la mobilité professionnelle et géographique. Le droit d'option ne signifie pas que les filières soient cloisonnées, c'est avant tout une garantie sociale pour les agents. Par exemple, les agents de l'ex DGI

pourront choisir de venir travailler sur les collectivités locales».

Il ajoute que le ministre a donné des garanties très claires :

- pas de changement de métier forcé,
- aucune obligation de changement de résidence administrative,
- pas de perte en terme de rémunération.

Plusieurs chantiers sont ouverts par le ministre :

- rémunérations,

- promotions internes,
- mutations.

Concernant la suppression de la note chiffrée, il n'y a pour l'instant rien de décidé dans la « sphère Bercy ». Si cette expérimentation était envisagée, une réflexion serait engagée avec les organisations syndicales.

Les élus CGT ont noté les termes désormais employés par la direction : « ex-DGI », « ex-DGCP », « sphère Bercy »...

## Liste d'aptitude de C en B

Le directeur s'est réjoui de l'augmentation spectaculaire du nombre de promotions par liste d'aptitude, se félicite du repyramidage qui se poursuit. La problématique avancée par la CGT, de 'goulot d'étranglement' au sein de la catégorie B, est renvoyée au prochain groupe de travail national sur les B et B+ le 30 octobre prochain.

## Tableau d'avancement à Contrôleur principal

A titre d'information, la direction nous indique que seulement 15 % des départements ont procédé à des dérogations (agents proches de la retraite ou particulièrement méritants) et que cela représente 20 agents sur 564 promotions. Cette information demeure néanmoins

invérifiable et ne permet pas d'évaluer le nombre de contrôleurs laissés pour compte.

## Recours en notation

Sur 5 recours, 2 agents ont vu leur note relevée à +0.06.

Dans l'un des dossiers, les élus CGT ont tenu à faire remarquer que le notateur de premier degré avait introduit une discrimination sur l'âge des agents, en privilégiant trois années de suite, un contrôleur rentré tardivement au Trésor afin que celui-ci bénéficie d'une promotion accélérée par rapport à ses collègues.

L'administration reconnaît que le notateur doit prendre ses responsabilités, mais estime, dans le cas présent, que l'agent a été pénalisé et a donc proposé le relèvement de note.

*Solidaire, pas solitaire, c'est la CGT  
Je participe, je me syndique !*



Nom :

Prénom :

Grade :

Echelon :

Temps partiel :

%

Poste ou service :

date :

signature :